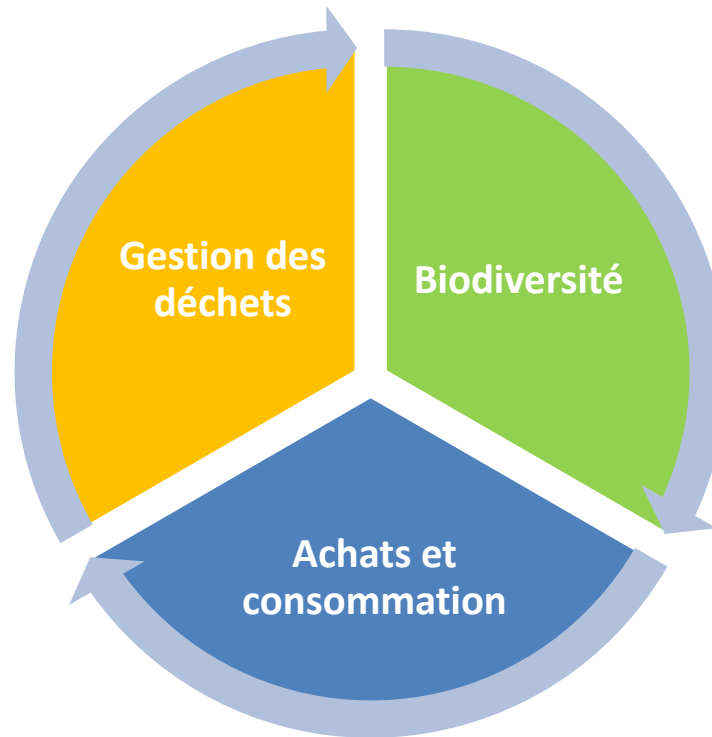


Charte « Économie Circulaire » et « Biodiversité »

- Favoriser le recyclage
- Choisir des produits à faible déchets ou biodégradables
- Réduction des emballages à la source



- Hôtel à insectes et ruches
- Plantation de fleurs mielifères
- Entretien des lagunes
- Eco-pâturage,
- Réduction de l'usage des produits dangereux pour l'environnement (phytosanitaires, milieu aquatique)

- Favoriser l'emploi des prestataires locaux
- Concevoir et acheter des équipements à faible consommation énergétique
- Privilégier la location à l'achat